

Paris, le 9 novembre 2009

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

M. Stéphane ARTANO
Président du Conseil territorial

SAINT-PIERRE

Monsieur le Président,

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

TÉLÉPHONE

05 08 41 99 98

TÉLÉCOPIE

05 08 41 99 97

ADRESSE ELECTRONIQUE

ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

TELEPHONE

01 40 63 15 39

TELECOPIE

01 40 63 15 40

ADRESSE ELECTRONIQUE

agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

Je vous remercie tout d'abord de souligner le travail que j'effectue en tant que député à Paris, car effectivement, à la suite de mon élection en juin 2007, j'ai demandé et obtenu l'application à Saint-Pierre et Miquelon de la « Prime à la cuve ». Cette mesure nationale existait pourtant depuis 2005, mais n'avait manifestement pas retenu l'attention de l'ex-député, privant ainsi durant deux années les foyers saint-pierrais et miquelonnais de cette aide.

Je vous rassure, je reste bien entendu très attentive à tout ce qui peut aider les familles de l'Archipel, notamment les plus défavorisées. Ainsi, au lendemain du 15 octobre dernier, date de l'annonce sur les ondes de France Info par le Ministre Eric WOERTH de la suppression pure et simple de cette aide, j'ai pris l'attache de ses services afin de voir dans quelles conditions la « Prime à la cuve » pouvait être maintenue pour l'Archipel. La mesure étant d'ordre national, il s'avère que le ministère du Budget ne peut tout simplement pas maintenir une mesure que pour un seul et unique territoire. Après réflexion, la meilleure stratégie à adopter était donc de faire une proposition au Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, afin que la « Prime à la cuve » soit maintenue de manière dérogatoire pour les territoires ultramarins. Vous trouverez ci-après le passage relatif à cette proposition, extrait de mon intervention du mercredi 4 novembre à l'Assemblée sur le budget Outre-mer 2010 :

"(...) Comment ne pas faire le lien entre cette baisse des crédits pour les conditions de vie des Saint-Pierrais et Miquelonnais et la suppression de la « Prime à la cuve », cette mesure créée en 2005, que mes interventions à la suite de mon élection avaient finalement réussi à rendre applicable dans l'Archipel. Aujourd'hui, sans consultation ni étude d'impact, le Gouvernement décide de la suppression de cette mesure qui était pourtant juste, car ciblée sur les ménages dans le besoin. C'est plus que regrettable, or selon les services de M. WOERTH, que j'ai contacté dès l'annonce publique de cette suppression, aucune dérogation à leur niveau ne peut intervenir, la décision étant nationale. Aussi, je vous propose Madame le Ministre, qu'elle soit maintenue de façon dérogatoire en Outre-Mer. Et cela, compte tenu des contraintes exceptionnelles qui sont les nôtres, de la structure spécifique de nos économies et de la crise économique et sociale d'ampleur que nous traversons."

Comme vous le voyez Monsieur le Président, je n'étais pas passée à côté de ce dossier et je continue de me soucier du sort des personnes les plus vulnérables, ce qui n'est manifestement pas le cas du Gouvernement que vous soutenez et qui vient de supprimer cette « Prime à la cuve ». Aussi, je vous demande de bien vouloir appuyer cette proposition auprès du Ministre de l'Outre-mer, qui devrait d'autant plus prêter une oreille attentive que ce soutien viendrait d'un élu UMP.

Ceci étant dit, n'hésitez jamais à me saisir de vos préoccupations, même quand celles-ci s'expriment un peu tardivement.

Par ailleurs, le 23 avril 2008 au Journal télévisé de RFO, vous faisiez 3 annonces à la population concernant des mesures « concrètes » de la Collectivité en matière d'aides à l'économie d'énergie :

- A l'automne 2008, la Collectivité devait proposer des mesures fiscales incitatives de type aide au changement de chaudière, afin de réduire la facture énergétique des foyers ;
- Au cours de l'année 2008, la Collectivité devait cibler un certain nombre d'aides pour lesquelles l'ADEME, après proposition par la Collectivité, était censée pouvoir débloquer des crédits ;
- Une mise à plat des aides à l'habitat devait notamment permettre de réorienter des crédits sur l'aide à l'isolation des maisons.

Je me permets de me faire ici le relai de nos concitoyens chez qui vous avez créé une attente il y a plus d'un an et demi et qui aujourd'hui désespèrent de voir se concrétiser vos annonces.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.



Annick Girardin